

Gap, le 7 mars 2023

COMMUNIQUÉ

RD 900B / traversée de Remollon : le chantier de rénovation de la voirie commencera le mois prochain

Des travaux importants commenceront le 11 avril sur la RD 900B, dans la traversée de Remollon. Importants financièrement, techniquement et en termes de gestion du trafic, des riverains et de la vie locale.

L'aménagement de la traversée du village date des années 1997 et 1998. Après 25 ans de bons et loyaux services, il est nécessaire de la mettre à niveau et le Département avait informé la Commune de la nécessité de renouveler le revêtement de la chaussée dès 2018, tout en l'invitant, ainsi que la Communauté de communes, à envisager concomitamment les travaux d'aménagement des abords de la chaussée (trottoirs, caniveaux, bordures, etc.)

Après une phase d'études et de travaux menés par la Communauté de communes de Serre Ponçon Val d'Avance en 2021 (réfection des regards d'assainissement), le Département et la Commune de Remollon s'apprêtent à réaliser les 300 000€ d'investissements nécessaires à la modernisation de la traversée du village (170 000€ Département + 130 000€ Commune).

“Partout où c'est possible, le Département cherche à coordonner ses travaux avec ceux envisagés localement. Ça permet parfois de mutualiser certains coûts. Mais surtout, ça permet de contenir la période des travaux et de limiter la gêne pour les riverains”, note Jean-Marie Bernard, Président du Département. “Dans le cas présent, la Commune a besoin d'intervenir sur un axe éminemment stratégique et passablement fréquenté. Le Département interviendra une fois que ses travaux seront terminés pour refaire la couche de roulement.”

“La RD 900B est un axe qui fait la liaison entre les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence, ainsi qu'entre France et Italie. Il est donc important de préparer les travaux et d'anticiper les difficultés afin que le chantier se déroule au mieux”, poursuit Marcel Cannat, vice-Président du Département chargé des routes. “La Commune a adopté le principe du renouvellement du revêtement routier de nuit. Ça permettra de gagner en temps et en efficacité, même si la gêne sera évidente pour les riverains. Et le renouvellement de la couche de roulement n'est qu'une partie des travaux prévus. Les aménagements prévus par la Commune nécessiteront une gestion très fine des flux de circulation.”

Pour les besoins du chantier

- du 11 au 28 avril (3 semaines hors week-end), entre 8h et 18h :
 - o Véhicules de plus de 12 T : déviation des deux sens de circulation ;
 - o Véhicules de 12 T et moins : maintien de la circulation dans la traversée de Remollon moyennant un alternat de la circulation

- Du 1^{er} au 19 mai (3 semaines hors week-end) :
 - o Tous véhicules : maintien de la circulation dans la traversée de Remollon moyennant un alternat de la circulation

- Du 22 au 26 mai (4 nuits et 3 jours) :
 - o Véhicules de plus de 3,5 T : déviation des deux sens de circulation du 22 mai à 20 heures jusqu'au 28 mai à 6 heures
 - o Véhicules de 3,5 T et moins :
 - Entre 20h et 6h (de nuit) : déviation des deux sens de circulation ;
 - Entre 6h et 20h : rétablissement de la circulation dans la traversée de Remollon moyennant un alternat de la circulation et avec un itinéraire recommandé pour le sens montant

Durant les phases d'avril et des 22 au 26 mai, les cars de lignes régulières ainsi que les bus scolaires seront autorisés à passer au droit du chantier moyennant un certain temps d'attente.

“Ce phasage des travaux a l'avantage de limiter fortement leur impact sur les véhicules légers, qui représentent 90% du trafic sur cet axe routier”, conclut Marcel Cannat. “Ces travaux sont importants pour l'avenir du village. Le Département étudie en effet l'opportunité de créer une déviation. Quand elle sera faite, le village disposera d'une nouvelle traversée, plus moderne et adaptée aux besoins actuels, et retrouvera une ambiance de village plus sereine et apaisée.”

L'étude du contexte général de l'opération de déviation et l'étude de comparaison des variantes sera livrée en début d'été 2023. Les caractéristiques principales de la variante qui sera retenue seront examinées par le Département et les acteurs locaux en fin d'année.